

FICHE D'INFORMATION LÉGALE - DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Remis en application de l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF et de l'article L.520-1 du Code des assurances

Monsieur Matthieu TERRADE - HERRIOT CONSEIL, SARL au capital de 5000€ enregistrée sous le n° SIREN 928 562 016 auprès du Tribunal de Commerce de Lyon - Code NAF : 6622Z. Téléphone cabinet : 06.68.07.56.05

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Matthieu TERRADE, responsable de traitement, leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Elles sont conservées pendant 5 ans après la cessation de la relation avec le client et sont destinées :

- nos producteurs partenaires, nos prestataires informatiques

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : HERRIOT CONSEIL, 40 Rue Président Edouard Herriot - 69001 Lyon ou par mail contact@herriot-conseil.com.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

En application de la réglementation, votre conseiller souhaite porter à votre connaissance les éléments ci-après.

Le cabinet est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 25004146. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS (<https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes.

ACTIVITÉ DE CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF) (Activité régie par le Code monétaire et financier)

Conseiller en Investissements Financiers (CIF) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers (Anacofi-CIF) sous le numéro d'enregistrement E011347, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

INTERMÉDIATION EN ASSURANCES (IAS) (Activité régie par le Code des assurances)

Courtier catégorie B, le cabinet n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché. A votre demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons pourra vous être communiqué.

Dans le cadre de l'exercice de son activité d'intermédiation en assurance, la prestation est fournie selon une ou plusieurs modalités de conseil.

- Niveau 1 obligatoire : proposition d'un contrat cohérent (approprié) avec vos besoins et vos exigences, conseil approprié formalisé dans un "rapport de conseil approprié".

Le cabinet est adhérent de l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Le cabinet dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'association ANACOFI et de l'ANACOFI - CIF, et de l'ANACOFI - COURTAGE, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes souscrites auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD - 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans cedex 9, numéro de police 150055949, numéro d'adhérent : 033604, couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Activités	Responsabilité Civile Professionnelle	Garantie Financière
Conseil en Investissement Financier	2.500.000 € par sinistre et par année d'assurance	N/A*

*sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI - CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Activité	Responsabilité Civile Professionnelle	Garantie Financière
Intermédiation en Assurances	3.000.000 € par sinistre et par année d'assurance	115.000 € par année d'assurance

Votre intermédiaire s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI - COURTAGE.

RELATIONS COMMERCIALES - LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Notre cabinet ne prend pas en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité.

Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique significatif :
Néant

La société entretient une relation de nature commerciale, financière ou économique significative avec les établissements listés ci-dessous.

Pour l'activité de conseiller en investissement financiers

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale

Nom	Nature	Type d'accord	Agrément	Mode de rémunération
SOFIDY	Société de gestion	Convention de distribution	Agrément N° GP-07000042	Commissions

HERRIOT CONSEIL 40 Rue Président Edouard Herriot - 69001 Lyon - Téléphone : 06.68.07.56.05 - contact@herriot-conseil.com - SARL au capital de 5000€, enregistré(e) sous le numéro 928 562 016 auprès du Tribunal de Commerce de Lyon. Code NAF : 6622Z, immatriculé(e) au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de : conseiller en investissement financier, courtier d'assurance, sous le numéro 25004146 (www.orias.fr). Adhérent de l'association ANACOFI-COURTAGE et ANACOFI-CIF, 92 Rue d'Amsterdam - 75009 Paris, sous le numéro E011347, associations agréées par l'Autorité des Marchés Financiers et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. L'activité d'IAS est contrôlable par l'ACPR. Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD - 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans cedex 9 - police d'assurance n° 150055949 - numéro d'adhérent 033604. N° de TVA intracommunautaire FR96928562016.

Nom	Nature	Type d'accord	Agrément	Mode de rémunération
CORUM ASSET MANAGEMENT	Société de gestion	Convention de distribution	Agrément N° GP-11000012	Commissions
ATLAND VOISIN	Société de gestion	Convention de distribution	Agrément N° GP-14000026	Commissions
MATA CAPITAL IM	Société de gestion	Convention de distribution	Agrément N° GP-16000024	Commissions
ALTAROC PARTNERS SAS	Société de gestion	Convention de distribution	Agrément N° GP97022	Commissions
ZENITH AM	Société de gestion	Convention de distribution	Agrément N° GP-11000028	Commissions
EQUITIM	Entreprise d'investissement	Convention de distribution	Agrément N° agrément ACPR N° 11283P	Commissions

Les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial seront communiqués sur simple demande.

Pour l'activité d'intermédiaire en assurance

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Nom	Nature	Type d'accord	Agrément	Mode de rémunération
VIE Plus - filière SURAVENIR dédiée aux CGP	Entreprise d'assurance mixte	Protocole de courtage	Agrément N°ACPR - n° matricule 5020067	Commissions
Générali Patrimoine	Entreprise d'assurance mixte	Protocole de courtage	Agrément N°ACPR - n° matricule 5020020	Commissions
GENERALI LUXEMBOURG	Entreprise d'assurance	Protocole de courtage	Agrément N°Identifiant ACPR : 225080	Commissions
WEALINS	Entreprise d'assurance	Protocole de courtage	Agrément N°Identifiant ACPR : 226529	Commissions
UTMOST	Entreprise d'assurance	Protocole de courtage	Agrément N°Identifiant ACPR : 228159	Commissions
FLUENCE LIFE INTERNATIONAL	Entreprise d'assurance	Protocole de courtage		Commissions
AURIS GESTION	Société de gestion de portefeuille	Protocole de courtage		Commissions

Les noms des autres compagnies avec lesquelles la société a un accord commercial seront communiqués sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL EN CIF

Si dans le cadre de notre mission nous devons vous prescrire des conseils en investissements financiers, ces conseils seraient fournis dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client, mais définis de manière "non-indépendante" au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint des instruments financiers émis par les entités avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Des honoraires peuvent être demandés pour certaines missions. Une lettre de mission précisera le montant des honoraires ou la méthode de calcul appliquée.

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL EN IAS

Le cabinet peut percevoir des commissions sur une fraction des frais prélevés par l'assureur et s'engage à être transparent sur les commissions et rétrocessions liées à la souscription de produits recommandés. Les rémunérations ou méthodes de calcul seront précisées dans le rapport de conseil approprié ou la déclaration d'adéquation. Les estimations fournies sont indicatives et peuvent être ajustées.

Les incitations sont perçues dans les fourchettes suivantes pour les catégories de produits suivantes.

Catégories de produits	Nature de la rémunération (sur frais d'entrée, upfronts, frais de gestion, OPC etc...)	Fourchette de rémunération
ASSURANCE VIE - CAPITALISATION - RETRAITE	Frais de souscription	100% - incompressible producteur et spécifiques : commissions upfront
ASSURANCE VIE - CAPITALISATION - RETRAITE	Supports spécifiques	Environ 80 % des commissions des supports SCPI, EMTN
ASSURANCE VIE - CAPITALISATION - RETRAITE	Frais de gestion contrat et OPCVM	Entre 0.3 % et 1.5 % selon les supports et rétrocessions sur OPCVM entre 0 % et 1.5 %
SCPI	Frais de souscription	entre 4% et 5.5 %
FCP, FCPI, FCPR	Frais d'entrée	100 % - incompressible producteur
FCP, FCPI, FCPR	Frais de gestion des fonds	Frais de gestion des fonds entre 1 % et 1.20%
PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS	Frais sur droits d'entrée	Commission sur frais d'entrée 100 % des frais plafonnés à 5 % maximum
PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS	Frais de souscription	Commission de 5 % HT sur le montant souscrit
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	Frais sur droits d'entrée	La commission sera détaillée avant toute souscription et précisée dans le rapport de mission et dans la déclaration d'adéquation

Les taux ci-dessus font l'objet d'une actualisation annuelle.

Au titre de notre accompagnement du client, nous vous adresserons une information plus précise ultérieurement au titre de la rémunération liée au produit que vous aurez spécifiquement sélectionné, notamment une fois que les supports auront été choisis.

Cette information vous sera donnée avant la souscription du produit concerné.

HERRIOT CONSEIL 40 Rue Président Edouard Herriot - 69001 Lyon - Téléphone : 06.68.07.56.05 - contact@herriot-conseil.com - SARL au capital de 5000€, enregistré(e) sous le numéro 928 562 016 auprès du Tribunal de Commerce de Lyon. Code NAF : 6622Z, immatriculé(e) au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de : conseiller en investissement financier, courtier d'assurance, sous le numéro 25004146 (www.orias.fr). Adhérent de l'association ANACOFI-COURTAGE et ANACOFI-CIF, 92 Rue d'Amsterdam - 75009 Paris, sous le numéro E011347, associations agréées par l'Autorité des Marchés Financiers et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. L'activité d'IAS est contrôlable par l'ACPR. Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD - 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans cedex 9 - police d'assurance n° 150055949 - numéro d'adhérent 033604. N° de TVA intracommunautaire FR96928562016.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez à tout moment obtenir, sur simple demande auprès de votre conseiller, des informations plus précises sur les rémunérations qui nous sont versées par les producteurs de produits financiers qui vous ont été proposés.

Vous êtes informé que des honoraires ou des frais peuvent être demandés, de manière distincte pour des prestations particulières, en fonction du degré de complexité du dossier et de la charge de travail en découlant, ou lors de la mise en place d'abonnement proposé.

Une lettre de mission spécifique définira dans ce cas le mode et le niveau de rémunération ainsi que le niveau des frais et honoraires qui seront facturés, sur la base d'un taux horaire de 250 (en € affiché HT, TTC avec TVA à 20%).

MODE DE COMMUNICATION

Sans préjudice de ce qui est prévu dans les différents documents contractuels entre vous et votre conseiller, vous pourrez communiquer avec ce dernier par :

- Écrit à l'adresse du siège social : HERRIOT CONSEIL, 40 Rue Président Edouard Herriot - 69001 Lyon
- Mail à l'adresse suivante : m.terrade@herriot-conseil.com
- Téléphone : 06.68.07.56.05

Toute communication sera faite en français.

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous vous proposerons que les informations vous soient communiquées par le biais d'un support durable en mode papier, ou par courriel ou au moyen d'un site internet (les documents peuvent être téléchargés et consultés pendant un laps de temps).

Votre choix sera formalisé dans la lettre de mission.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS (Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Vous devez vous adresser à votre conseiller par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Par courrier : HERRIOT CONSEIL - Service réclamations, Matthieu TERRADE, 40 Rue Président Edouard Herriot - 69001 Lyon

Par téléphone : 06.68.07.56.05 ou par mail contact@herriot-conseil.com.

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Si le traitement de la réclamation par votre conseiller ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir un médiateur indépendant dans les conditions suivantes.

Si vous êtes une entreprise et que votre différend porte sur la souscription d'un produit financier, vous pouvez saisir :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

HERRIOT CONSEIL 40 Rue Président Edouard Herriot - 69001 Lyon - Téléphone : 06.68.07.56.05 - contact@herriot-conseil.com - SARL au capital de 5000€, enregistré(e) sous le numéro 928 562 016 auprès du Tribunal de Commerce de Lyon. Code NAF : 6622Z, immatriculé(e) au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de : conseiller en investissement financier, courtier d'assurance, sous le numéro 25004146 (www.orias.fr). Adhérent de l'association ANACOFI-COURTAGE et ANACOFI-CIF, 92 Rue d'Amsterdam - 75009 Paris, sous le numéro E011347, associations agréées par l'Autorité des Marchés Financiers et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. L'activité d'IAS est contrôlable par l'ACPR. Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD - 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans cedex 9 - police d'assurance n° 150055949 - numéro d'adhérent 033604. N° de TVA intracommunautaire FR96928562016.

Si vous êtes un particulier et que votre différend porte sur la souscription d'un produit financier, vous pouvez saisir :

Monsieur Rémi Bouchez
Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Si votre différend porte la souscription d'un produit d'assurance, vous pouvez saisir :

La Médiation de l'assurance
TSA 50110
75441 Paris cedex 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

En cas d'échec ou à défaut d'utiliser la voie de recours amiable le litige peut être porté devant les tribunaux compétents.

Je, soussigné(e) Monsieur M TEST, reconnais avoir pris connaissance du présent document.

Fait en deux exemplaires dont un remis au Client à Lyon, le 09/06/2026

Signature du Client

Monsieur M TEST